MEESCHAERT
ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

Code LEI : 9695007NTMYPQ0DC2542

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements 2

Politique d'investissement 13

Déontologie 17

COMPTES ANNUELS 22

Bilan Actif

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1) Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OPCVM d'OPC

Moins de 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS est un FCP dont l'objectif est d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée, une performance liée à un portefeuille investi en actions de sociétés internationales en privilégiant des entreprises qui prennent en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR

INDICATEUR DE REFERENCE

L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds majoritairement dédié à un univers thématique spécifique ne trouvant aucun équivalent dans les indices existants. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

L'indice sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par le FCP mais est un indicateur de comparaison à posteriori possible :
STOXX Global 1800, indice de référence global, calculé dividendes nets réinvestis.
Ticker Bloomberg : SXW1R Index.

L'indice STOXX Global 1800 est calculé par Stoxx à partir de ses trois indices régionaux : le STOXX Europe 600, le STOXX North America 600 et le STOXX Asia / Pacific 600. Chacun des 3 indices régionaux est composé de 600 valeurs sélectionnées au sein de la zone géographique en fonction de leur flottant et de leur liquidité moyenne. L'indice est libellé en Euros.

La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indicielle, la performance du Fonds pourra s'écarter de cet indice de référence tant à la hausse qu'à la baisse.
Information concernant l'indicateur de référence utilisé par le Fonds effectuée en conformité avec les dispositions du Règlement UE 2016/1011.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles sur le site internet de l'administrateur : https://www.stoxx.com.

A la date de la dernière mise à jour du présent Prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, STOXX Ltd, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA.
Le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA est disponible sur le site suivant : https://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma_registers_bench_entities.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion a mis en place les dispositions nécessaires en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées
En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP MAM Transition Durable Actions est investi au travers d'un processus de sélection basé sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable. Il met en œuvre une stratégie ISR en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement.
A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.
Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

Après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par la société de gestion comme les plus néfastes à l'environnement, le processus de gestion prend en compte la thématique de transition vers une économie durable au travers de trois catégories d'indicateurs (Solutions, Best performance, Best effort). Il réduit ensuite l'univers par la prise en compte de critères ESG. Enfin, une analyse financière aboutit à la construction et la gestion du portefeuille.

1) Exclusions

Dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, le fonds pratique une démarche d'exclusion qui cible les émetteurs dont au moins 5% du chiffre d'affaires est réalisé dans l'extraction de charbon, pétrole, la production d'électricité à partir du charbon, ainsi que dans la production de pesticides, de tabac ou d'OGM.

2) Prise en compte de la thématique « transition vers une économie durable »

Pour prendre en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, la sélection s'articule autour de trois catégories d'indicateurs :
Un émetteur est éligible lorsqu'il appartient à au moins une catégorie d'indicateurs.

« Solutions » :
Sélection d'émetteurs dont l'offre de produits ou services apporte des solutions en faveur d'une économie bas carbone et prenant en compte les enjeux de la biodiversité (ex : énergies renouvelables et bas carbone, traitement de l'eau et des déchets…). Des critères d'exposition significative de ces activités ont été définis :

- 50% du chiffre d'affaires généré sur une ou plusieurs solutions vertes, ou,
- 50% du mix énergétique provenant des énergies renouvelables, ou,

- 50% des surfaces du portefeuille immobilier ayant obtenue une certification environnementale.

« Best Performance » :

- Sélection d'émetteurs dont la performance carbone (évaluation de leur intensité carbone) leur permet de figurer parmi les mieux positionnées dans leur secteur pour prendre en compte le scénario 2°C défini dans l'Accord de Paris, lors de la COP21 en 2015.
- Les entreprises sélectionnées sont exclusivement celles qui sont présentes dans les indices bas carbone (ex : Low carbon europe, 100 ...).

Cet axe d'analyse procède d'une approche « best-in-class » liée à l'évaluation de la politique climatique des entreprises.
En utilisant cette évaluation, seuls les 100 premiers émetteurs au sein des 600 plus grosses capitalisations européennes peuvent y figurer.

« Best Effort » :
Sélection d'émetteurs présents dans des secteurs carbo-intensifs (activités intenses en émissions de gaz à effet de serre) qui sont déjà engagés dans une transformation de leur modèle économique vers une économie bas carbone.
La sélection s'appuie sur la méthodologie « Science based targets » (https://sciencebasedtargets.org//) qui permet la sélection :

- d'entreprises ayant fixé des objectifs d'alignement avec un scenario 2°C
- d'entreprises exposées aux solutions environnementales mais en dessous du seuil de 50% de leur chiffre d'affaires
- d'entreprises ayant fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de :
  - lutte contre le changement climatique
  - de préservation des ressources naturelles
  - d'intégration de l'économie circulaire dans leur activité.

(Exemples : objectif affiché de réduction CO2, intégration de l'objectif climatique dans la rémunération des dirigeants...).
Cette catégorie représentera un maximum de 25% de l'actif net.

Ces catégories d'indicateur, sont retranscrites dans une grille d'analyse développée par Meeschaert Asset Management.
Cette grille d'analyse combine la réflexion par catégorie d'indicateur avec la prise en compte de plusieurs thématiques environnementales, considérant l'organisation opérationnelle de l'émetteur, et plus spécifiquement l'impact de son offre dans la catégorie d'indicateur « solutions ».

Parmi ces thématiques environnementales, figurent à titre d'exemples:

- Lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables et bas carbone, efficacité énergétique, mobilité durable...)
- Protection du capital naturel et de la biodiversité (écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)
- Préservation de l'eau (traitement, distribution, réduction de la consommation...)
- Alimentation et agriculture durable (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...)

De façon consultative, un comité d'experts indépendants, sous l'égide de la Fondation GoodPlanet, du Fonds de Dotation pour la Biodiversité et en partenariat avec l'association I4CE, se réunit plusieurs fois par an pour apporter un éclairage spécifique sur des thématiques environnementales. Le comité

d'expert permettra à la société de gestion de valider et de faire évoluer sa grille d'analyse ainsi que les indicateurs de reporting du Fonds.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

3) Prise en compte des critères ESG

De façon transversale et systématique, la société de gestion en effectuant une analyse complémentaire, apprécie de manière contraignante les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs selon des critères matériels préalablement définis en fonction des caractéristiques des émetteurs (activité, taille, implantation géographique).
Les émetteurs investissables devront répondre à ces critères en démontrant que leurs pratiques n'entravent pas le développement économique, environnemental et humain durable (par exemple : politique de santé et de sécurité, conditions de travail, …). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis de leur chaine d'approvisionnement et des communautés locales. L'équipe ISR enrichit son analyse par une veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets…
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail…
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne…
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social …
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation …

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90%.Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.
Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Pour réaliser ces analyses, Meeschaert Asset Management utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestataires suivants :

- Analyses ESG : ISS ESG, Ethifinance et Sustainalytics

- Evaluation de la contribution aux Objectifs du Développement Durable des Nations-Unies (ODD) : ISS Oekom
- Analyse de la gouvernance et des résolutions proposées aux Assemblées Générales : Proxinvest et ECGS.

En application du Règlement Taxonomie, ce Fonds réalisera des investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux, au sens de l'article 9 du Règlement Taxonomie complété par le règlement délégué (UE) 2021/2139 :
(a) l'atténuation du changement climatique et (b) l'adaptation au changement climatique.
Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, il est prévu que ce Fonds investisse dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'UE . Pour autant, il n'est pas possible actuellement de s'engager sur un minimum d'activités alignées avec le Règlement Taxonomie.
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La sélection des indicateurs, la méthodologie de mesure des indicateurs sont décrites dans la politique finance durable de la société de gestion.
L'impact de votre fonds en matière de durabilité est mesuré au travers d'indicateurs : l'impact du portefeuille est comparé à celui de son indicateur de référence.
A titre d'exemple :

- Impact environnement : température du portefeuille, intensité carbone, engagements des objectifs climatiques des émetteurs.
- Impact Social : suivi des taux de fréquence des accidents des entreprises investies, rotation du personnel
- Impact Gouvernance : Indépendance des Conseils, Féminisation des conseils d'administration
- Impact Droits Humains : Poids des sociétés signataires du Pacte Mondial, poids des sociétés impliquées dans des controverses liées aux violations des normes internationales reconnues

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le process de gestion et l'ensemble des informations sur la finance durable sont accessibles sur le site www meeschaertassetmanagement.com.

4) Analyse financière

Une fois l'univers thématique et ISR constitué par le département de recherche ISR de la société de gestion, l'analyse financière est basée sur les critères suivants : Notre approche est une gestion active de convictions, sans a priori de style, ni de taille. Notre processus de gestion donne la priorité à la micro-économie et aux fondamentaux économiques des sociétés. Notre sélection de valeurs repose à la fois sur des critères quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière,...) et sur des critères qualitatifs (analyse du secteur d'activité de l'entreprise et son environnement concurrentiel). Le Fonds privilégie les entreprises avec une dynamique espérée forte du chiffre d'affaires et des bénéfices selon l'analyse de l'équipe de gestion. La valorisation n'est pas le critère prépondérant dans la sélection des sociétés.

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, méthodologie extra financière, volatilité, indicateurs de risque extrême…) et qualitatifs (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles…).

Le portefeuille est exposé à hauteur de 75% au moins sur les marchés actions sans privilégier de zone géographique.
Le risque de change pourra porter sur 100% de l'actif net.
Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 20% de l'actif net.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : Le portefeuille est investi au moins à 75 % de l'actif net en actions internationales de toute capitalisation boursière, sans privilégier de zone géographique.
La gestion peut, à hauteur maximum de 20 % de l'actif net, concerner des actions des pays émergents. Elle peut également avoir recours aux actions de petites capitalisations boursières à hauteur de 10% de l'actif net.

Titres de créance, instruments du marché monétaire : A titre accessoire, le Fonds peut investir sur les titres de créances négociables et les obligations d'état ou d'émetteurs privés.
Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.
Dans la limite de 10% de l'actif net, le Fonds pourra investir dans des titres à caractère spéculatif non notés ou notés "High Yield" sans privilégier de zone géographique. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit…) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.
Les investissements sur des produits de taux ne seront mis en œuvre que dans les situations où la stratégie globale d'investissement de la société de gestion considère les marchés d'actions baissiers sur une période durable.
Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés (bancaires, assurance ou hybrides à hauteur de 10% de son actif net.
Le fonds n'aura pas recours à des obligations contingentes convertibles.

Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle : entre 0 et 10 % de l'actif net.
Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessus, la SICAV pourra détenir des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire (TCN et/ou OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle).

Instruments dérivés
Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition.
Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.
Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :
◆ Réglementés ;
◆ Organisés ;
◇ De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
◆ Action ;
◇Taux ;
◆ Change ;
◇ Crédit ;
◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :
◆ Couverture ;
◆ Exposition ;
◇ Arbitrage ;
◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :
◆ Futures ;
◆ Options ;
◇ Swaps ;
◇ Change à terme ;
◇ Dérivés de crédit ;
◇ Autres nature (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
◇ Couverture du risque de taux ;
◇ Couverture du risque de crédit ;
◆ Couverture du risque actions ;
◆ Couverture du risque de change ;
◆ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques ; action et change (sans surexposition) ;
◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques actions ou change.
Les options sur les marchés à terme de change sont utilisées pour protéger le portefeuille contre une baisse de la devise ou reconstituer une position synthétique.
Il ne sera pas recherché de surexposition.
La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.
Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.
Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés
Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.
Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net.
Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces
Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.
L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement.
Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.
L'OPCVM est exposé à divers types de risques qui en raison de la diversité des sous-jacents utilisés, se matérialisent rarement simultanément.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque action : le fonds peut, à tout moment, sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les titres d'émetteurs issus des marchés des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque en matière de durabilité : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

Risques accessoires : ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif net :

- Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 10 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entrainer un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

- Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites capitalisations /small cap : les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques (capitalisations boursières < 150 millions d'euros) peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Les petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le marché libre (marché non réglementé), qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et qui sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités sont, en

général, plus volatiles que les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

- Risque de taux : le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux remontent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

- Risque lié aux titres de créances subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit.

5) Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année 2022 a été une année singulière pour les marchés actions qui ont été chahutés par la crise Ukrainienne, une envolée du prix des matières premières, une inflation poussée à des niveaux records ainsi qu'une hausse historique des taux décidée par les banques centrales à travers le monde. En termes de croissance économique, de nombreux secteurs ont connu un ralentissement en raison de problèmes d'approvisionnement, de l'impact de l'inflation sur les marges et de la pression sur le budget des consommateurs. Cette conjonction de facteurs, au sortir des années covid a poussé les investisseurs à la méfiance à l'égard des actifs risqués et notamment les actions.
En 2022, Le MSCI World a enregistré une performance de -19.6%, la croissance mondiale devrait atteindre les 3.3%. Il faut remonter à 2008 pour retrouver une année boursière aussi décevante, néanmoins il existe d'importantes disparités entre les secteurs, les entreprises ayant profité du changement de tendance en matière de souveraineté écologiques et environnementale des Etats ainsi que la défense ont beaucoup mieux performé sur l'année profitant de différents plans gouvernementaux.
L'inflation a été au centre de l'attention des investisseurs tout au long de l'année 2022, c'est elle qui dans un premier temps, qualifiée de « transitoire » a poussé les différents banquiers centraux à serrer la vis monétaire à grands coups de hausse de taux. Les investisseurs ont scruté le moindre signe d'inflexion ou a minima un changement de ton des banquiers centraux.
En comparaison avec l'année passée, les banques centrales ont eu un ton bien moins accommodant laissant place à une remontée des taux historique. Les bilans restent élevés notamment celui de la Banque centrale européenne mais tend à fortement diminuer dans les prochains mois. La modification de la marge de contrôle des taux par la Boj (Banque du Japon) a également été une surprise hawkish de cette fin d'année 2022.
Les prix des matières premières se sont envolés et en particulier en Europe où elles ont provoqué une explosion des prix de l'énergie jusqu'à atteindre des niveaux inédits, le dollar a aussi fortement progressé face à l'euro (+6.5% sur l'année).
Du point de vue boursier, la volatilité a été très forte tout au long de l'année. Le point bas de l'année a été touché en fin de mois de septembre en Europe et au début du mois d'octobre aux Etats-Unis. L'Europe à tout de même surperformé les autres zones géographiques avec un Stoxx 600 qui termine l'exercice avec une performance de -12.3% contre -19.2% pour le SP 500 et -15.5% pour l'Hang Seng.
Au niveau microéconomique 2022, a été une année plutôt compliquée. En Europe, les bénéfices des entreprises devraient croitre de +9.43 % alors que le consensus s'attendait à +18.6 % en début d'année. Cela démontre une année difficile pour les entreprises qui ont réussi à limiter les différents impacts macroéconomiques sur leurs activités. Les entreprises ont malgré les différentes crises réussies à se restructurer et à protéger une partie de leurs marges.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Le fonds MAM Transition Durable Actions a clôturé l'année avec une performance de -14.72% pour la part C et -13.50 % pour la part I. Après les années 2019 et 2020 extraordinaires pour la transition

énergétique, écologique et sociale, l'année 2021 avait été plus mesurée. L'année 2022 quant à elle a connu le premier conflit armé
sur le continent européen depuis plus de 70 ans, ce conflit a mis en exergue la nécessité pour les pays européens de sortir de leur dépendance aux énergies fossiles russes. La thématique a continué de bénéficier des plans de relance mondiaux et des objectifs de neutralité carbone mis en place par les grandes zones économiques mondiales. Le plan REPowerEU va permettre la mise en place d'un déploiement plus large d'énergie renouvelables et d'électrification de l'économie pour combler ce besoin d'indépendance énergétique.

La stratégie d'allocation par poche est restée assez stable au cours de l'année avec 60/70% de sociétés « Solutions », 10/17% de « Best Effort » et 9/12% de « Best Performance ». En ce qui concerne l'allocation géographique, le fonds a maintenu son exposition aux Etats-Unis à environ 40% tandis que l'Europe représente le reste. Du côté des thématiques, le fonds a conservé sa forte exposition à la préservation et au traitement de l'eau ainsi qu'aux énergies renouvelables et bas carbone.

MAM Transition Durable Actions a débuté l'année investi à 99% pour profiter du rallye haussier de fin d'année 2021. A la fin du premier semestre, l'exposition actions s'élevait à 96% malgré les différents chocs de marché et s'est maintenue autour de ce niveau jusqu'à la fin de l'année.
Durant le premier semestre, le fonds a renforcé son exposition à des valeurs de la transition énergétique, notamment l'électricité propre afin de profiter des plans énergétiques. Dans ce sens nous avons renforcé Voltalia, SolarEdge après notre rencontre avec le CFO, la société Tetra Tech a aussi été renforcé elle offre des solutions d'ingénierie sur les questions d'eau, d'environnement et de durabilité pour le gouvernement américain, idéalement positionnée profitant du plan de relance de J. Biden) puis Michelin a fait son entrée dans le portefeuille. Les positions en Kurita water (société japonaise dans le secteur du de traitement des eaux usées) Hera et Neoen ont également été renforcées. A l'inverse le fonds a allégé son exposition aux valeurs ayant fortement performé en 2021 et premier semestre 2022 dans une logique de prise de profits : Kingspan Group, Nordex et Alcon ont été allégées. La position en Adobe est sortie du portefeuille.
Au second semestre, le fonds a renforcé son exposition à la thématique solutions avec les initiations d'Aixtron et de Careil Industries. Aixtron est un leader allemand dans les équipements de désposition pour l'industrie des semis-conducteurs, Aixtron participe à l'efficience énergétique des produits technologiques. Carel industrie opère sur le segment du chauffage, de la ventilation et climatisation, il se positionne comme un leader high-tech dans des niches attrayantes de son industrie de plus la forte demande de solutions efficiente s'accentue en Amérique du Nord et notamment sur le segment des pompes à chaleurs, qui devrait être un fort relais de croissance pour le groupe dans les années à venir. L'exposition à la thématique solaire a continué d'être renforcée au travers de SolarEdge Technologies, FirstSolar sur des niveaux intéressants ainsi qu'Enphase Energy qui a été initié dans le portefeuille, ces 3 titres s'inscrivent parfaitement dans les besoins énergétiques mondiaux et vont dans le sens de l'histoire, de plus le vote de l'IRA (Inflation Reduction Act) par la chambre des représentants représentent un fort catalyseur pour ces valeurs dans les années à venir. A l'inverse, La Française de l'Energie a été cédée dans la poche solution, le groupe attend toujours des autorisations administratives nécessaires pour le lancement du captage sur pas moins de 7 nouveaux sites, et ce délai risque de compromettre l'exercice 2023. Nordex a également été vendue en raison d'une hausse des couts logistiques et des craintes sur la chaine d'approvisionnement.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Pour 2023, parmi les thèmes ayant animé 2022, à savoir les chocs d'approvisionnements, le conflit en Ukraine, le changement de dogme autour de l'indépendance énergétique, une inflation très élevée et des hausses des taux historiques ; certains d'entre eux devraient rester décisifs tout au long de 2023. Bien que l'essentiel de la hausse des taux ait eu lieu durant l'année passée, 2023 devrait en contenir encore quelques-unes mais avec une prudence accrue du côté des banques centrales. De son côté, la Chine devra se relancer pour devenir un moteur de la croissance mondiale.
Après des années de politique monétaire accommodantes, le quantitative tightening devrait se poursuivre en 2023. La Banque centrale européenne va s'attacher à faire diminuer son bilan. Elle s'est engagée dès mars 2023 à progressivement stopper l'Asset Purchase Programme à hauteur de 15 milliards d'euros par mois en moyenne.
Parmi les autres risques identifiés, l'inflation persistante, les différents variants du Covid et les tensions géopolitiques persistant autour de la Russie ainsi qu'entre la Chine et Taiwan.
Les craintes de récessions risquent de se transformer en réalité pour les économies développées. Il faudra scruter les résultats et les guidances des entreprises. Allons-nous nous diriger vers un soft ou hard landing ?
Le marché de l'emploi aux Etats-Unis sera aussi une donnée à surveiller. Celle-ci sera au centre de l'attention de la Fed et tout particulièrement de Jerome Powell qui a mis l'accent dessus à plusieurs reprises. Le pivot de la Fed tant attendu proviendra certainement à la suite d'une dégradation marqué du marché de l'emploi.

Les thématiques que nous privilégions :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,
- Des entreprises susceptibles de bénéficier du Green Deal européen, des plans de relance et de sortir gagnantes structurellement de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,
- Renforcer la consommation dans un contexte de réouverture des économies au fur et à mesure de l'amélioration des conditions sanitaires (services, loisirs, tourisme)

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	C cap	-14.72%
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	I cap	-13.50%
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	R cap	-14.72%
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	J cap	-13.50%
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	A cap	-14.69%
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	B cap	-15.10%

Le benchmark du fonds réalise une performance de -12.91% sur cette période.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
SOLA TECH INC	US83417M1045	4637750,37	5224128,12
OSTRUM SRI CASH I	FR0010529743	3857881,5	2251990,5
ALSTOM	FR0010220475	2557133,71	3153082,38
ENPHASE ENERGY	US29355A1079	4728563,21	743932,8
AIR PRODS & CHEM	US0091581068	1079014,44	2969781,6
FIRST SOLAR	US3364331070		3461426,94
AIXTRON SE	DE000A0WMPJ6	2317243,8	741362,94
NIBE INDUSTRIE-B	SE0015988019	1556014,94	1297571,52
ASTRAZENECA PLC	GB0009895292	1100288,75	1480871,13
ALCON INC	CH0432492467		2520593,09

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)
Néant.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Mise à jour des FDGV ;
- Mise à jour du texte SFDR ;
- Mise à jour du nom du prestataire spécialisé ;

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Suppression des droits d'entrées et de sorties.

6) Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance
En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.
Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM https://meeschaert-am.com// .

Le fonds a de nouveau obtenu le label ISR en octobre 2019 pour une période de 3 ans.

Le label ISR, pour l'Investissement Socialement Responsable, a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, pour inciter les fonds d'investissement à aller au-delà des considérations financières en intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans la stratégie d'investissement. Il s'agit d'un label ESG, accordé aux fonds qui ont une méthodologie de construction et gestion du portefeuille axée sur ces trois piliers : l'environnement, le social et la bonne gouvernance. L'obligation de se fixer et avoir un suivi des objectifs ESG pour les fonds labellisés garantit un investissement conscient de son impact.

L'audit de renouvellement du label ISR aura lieu fin 2022 / début 2023.

Empreinte Carbone
Dans le cadre de la loi Energie Climat (article 29), bien que non soumis à l'obligation de publier un rapport, Meeschaert Asset Management a réalisé en 2022 l'évaluation de l'intensité carbone et la contribution à la transition énergétique et écologique du portefeuille qui affiche, au 31/10/2022 une intensité carbone de 50,6 tonnes équivalent CO2 par million d'euros investis. Celle-ci est comparée à l'intensité carbone de son indice : 74,5 tonnes équivalent CO2 par million d'euros investis.

Ces informations s'intègrent dans le rapport d'impact du fonds, publié en 2022 qui intègre des indicateurs environnementaux, sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

D'autres rapports sont disponibles sur la page internet du fonds : l'empreinte eau, l'empreinte alimentation, l'empreinte Océans, l'empreinte transition juste (sociale).
De plus, l'empreinte carbone est calculée et publiée, chaque mois, sur le reporting mensuel du fonds.

La politique ESG ainsi que le Code de Transparence du fonds explique toute la démarche d'intégration des enjeux climatiques, et plus généralement ESG, dans le fonds.

Autres empreintes
Empreinte océans
Empreintes alimentation, eau, sociale

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations règlementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote
Dans le cadre de la loi Energie Climat (article 29), bien que non soumis à l'obligation de publier un rapport, Meeschaert Asset Management a réalisé en 2022 l'évaluation de l'intensité carbone et la contribution à la transition énergétique et écologique du portefeuille qui affiche, au 31/10/2022 une intensité carbone de 50,6 tonnes équivalent CO2 par million d'euros investis. Celle-ci est comparée à l'intensité carbone de son indice : 74,5 tonnes équivalent CO2 par million d'euros investis.

Règlement SFDR et TAXONOMIE
Article 9 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière
Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 54,8 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie
L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 2%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à

90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La sélection des indicateurs, la méthodologie de mesure des indicateurs sont décrites dans la politique finance durable de la société de gestion.
L'impact de votre fonds en matière de durabilité est mesuré au travers d'indicateurs : l'impact du portefeuille est comparé à celui de son indicateur de référence.
A titre d'exemple :
Impact environnement : température du portefeuille, intensité carbone, engagements des objectifs climatiques des émetteurs.

- Impact Social : suivi des taux de fréquence des accidents des entreprises investies, rotation du personnel
- Impact Gouvernance : Indépendance des Conseils, Féminisation des conseils d'administration
- Impact Droits Humains : Poids des sociétés signataires du Pacte Mondial, poids des sociétés impliquées dans des controverses liées aux violations des normes internationales reconnues

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le process de gestion et l'ensemble des informations sur la finance durable sont accessibles sur le site www.meeschaertassetmanagement.com

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.
Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.
Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.
La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à

reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.
L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
    - ✓ Présence ;
    - ✓ Performance individuelle.
    - ✓ Résultats de MAM
    - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :
Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.
La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.
La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.
La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).
Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;
Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (YE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS
Identifiant d'entité juridique : 9695007NTMYPQ0DC2542

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste**d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ **Oui**

- ☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 100%**
  - ☒ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 0%**

●○ ☐ **Non**

- ☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.
  - ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnemental es ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été produit ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la methodologie employée pour séléctionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR à validé l'entierté des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des

collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaine de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégeable au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2022 : 321.37tCO2e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022 : 0.58 accident par 200 000h travaillées

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Ces 2 indicateurs ne faisaient pas l'objet d'une mesure lors des périodes précédentes.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives lesplus significatives des décisions d'investissement sur lesfacteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LINDE PLC	Materials	4.64	Royaume
TETRA TECH INC	Industrials	4.63	Etats Unis
INFINEON TECHNOLOGIES	Information Technology	4.47	Allemagne
ENPHASE ENERGY	Information Technology	4.38	Etats Unis
AIR LIQUIDE	Materials	4.33	France
ASTRAZENECA PLC	Health Care	4.05	Royaume
NOVO NORDISK AS	Health Care	4.05	Danemark
WASTE MANAGEMENT INC	Industrials	3.99	Etats Unis
ESSENTIAL UTIL RG	Utilities	3.95	Etats Unis
NESTLE NOM.	Consumer Staples	3.64	Suisse

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

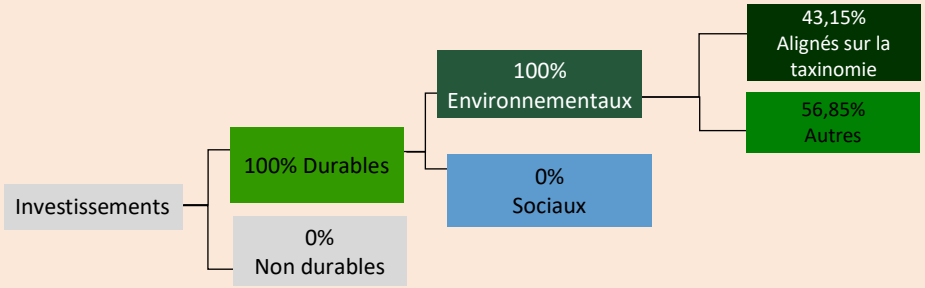

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Consumer Discretionary	2,24%
Consumer Staples	7,29%
Health Care	8,33%
Industrials	20,47%
Information Technology	18,80%
Materials	25,60%
Utilities	17,28%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobresen carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission degaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

■ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition versune économie verte parexemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

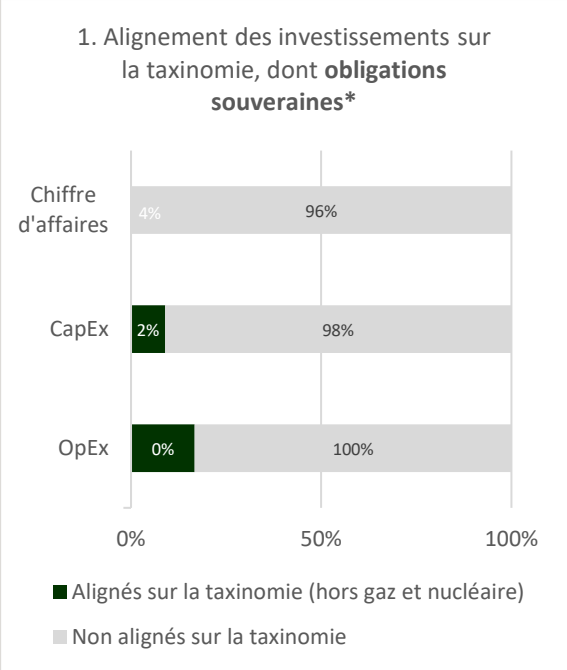

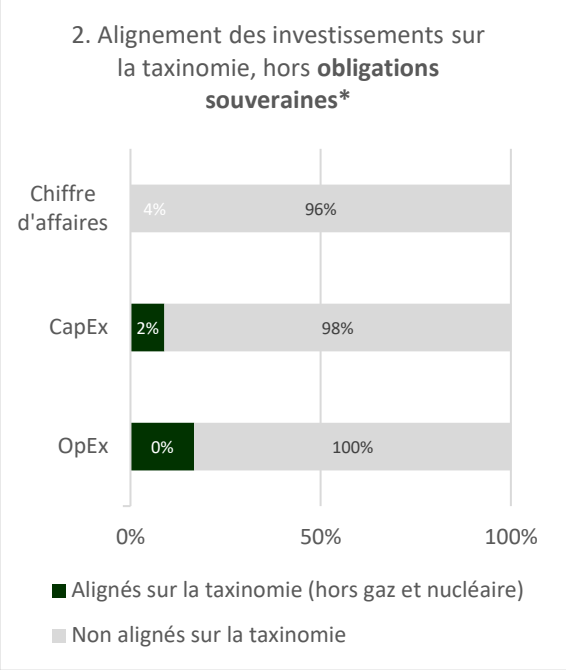

Ce graphique représente 97,18% des investissements

Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 6,52%; transitoires 0,00%

Capex : habilitantes 1,46%; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0,06%; transitoires 0,00%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 6,52%; transitoires 0,00%

Capex : habilitantes 1,46%; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0,06%; transitoires 0,00%

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

56,85% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

0% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

0% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui n'ont pas été sélectionnés dans le cadre du processus ESG du fonds car hors univers ainsi que les fonds classifiés article 6. Cette poche ne peut excéder 10%.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettantde mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementalesou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.17 17:58:23 +0200

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**76 007 030,54**	**92 505 646,35**
Actions et valeurs assimilées	**74 393 974,04**	**92 505 646,35**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	74 393 974,04	92 505 646,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**1 613 056,50**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 613 056,50	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**39 568,18**	**142 816,56**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	39 568,18	142 816,56
COMPTES FINANCIERS	**641 213,66**	**1 098 576,32**
Liquidités	641 213,66	1 098 576,32
TOTAL DE L'ACTIF	**76 687 812,38**	**93 747 039,23**

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	72 766 684,33	88 209 933,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 326 148,55	6 315 019,82
Résultat de l'exercice (a,b)	-607 079,20	-1 017 316,47
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**76 485 753,68**	**93 507 636,77**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**202 058,70**	**239 402,46**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	202 058,70	239 402,46
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**76 687 812,38**	**93 747 039,23**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 505,67	112,88
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 090 981,16	804 107,61
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**1 094 486,83**	**804 220,49**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	10 038,67	11 320,61
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**10 038,67**	**11 320,61**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 084 448,16**	**792 899,88**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 701 321,68	1 767 528,34
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-616 873,52**	**-974 628,46**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	9 794,32	-42 688,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-607 079,20**	**-1 017 316,47**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.
Le fonds détient un ligne d'actions ROUGIER SA (FR000037640) qui représente 0,00 % de l'actif le 30 décembre 2022. La cotation de ces titres est suspendue depuis le 22 février 2018.
Compte tenu des informations disponibles sur la société (plan de sauvegarde validé par le tribunal de commerce en février 2019, environnement défavorable pour le redressement de la société), la société de gestion a décidé de valoriser ces titres à 0 depuis le 8 octobre 2019.
En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les recouvrements éventuels à recevoir lors des processus de sauvegarde ou de liquidation de ces sociétés.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelles gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management, indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013430576 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R : Taux de frais maximum de 2,30 % TTC
FR0013430592 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC
FR0013430584 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC
FR0000970949 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C : Taux de frais maximum de 2,30 % TTC
FR0014001SZ1 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B : Taux de frais maximum de 2,30% TTC
FR0014001T08 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A : Taux de frais maximum de 2,30% TTC

Modalité de calcul de la commission de sur performance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du Fonds Commun de Placement et l'indicateur STOXX Global 1800.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue selon la méthode indicée, ceci signifie que le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le fonds. Cette méthode revient à comparer l'actif brut (hors commission de surperformance) du fonds à l'actif brut théorique d'un fonds suivant l'indicateur de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur, STOXX Global 1800 (SXW1R Index) après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 15% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 15% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachats de parts, s'il y a une provision pour frais variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est définitivement acquise à la société de gestion.

A compter du 1er octobre 2021, afin que toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

La date de chaque cristallisation de la période de référence coïncide avec l'exercice comptable du Fonds. La première période de référence s'étalera du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2022.
La commission de surperformance est payée annuellement au profit de la société de gestion sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au : 31/12/2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**93 507 636,77**	**75 805 872,33**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 991 052,08	18 666 100,41
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 615 575,39	-13 525 522,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 072 771,78	6 681 209,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 570 399,36	-237 310,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-99 295,47	-292 497,49
Différences de change	1 649 180,54	2 302 009,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-16 832 743,75	5 082 403,42
Différence d'estimation exercice N	*2 726 605,79*	*19 559 349,54*
Différence d'estimation exercice N-1	*-19 559 349,54*	*-14 476 946,12*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-616 873,52	-974 628,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**76 485 753,68**	**93 507 636,77**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	641 213,66	0,84
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	641 213,66	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	29 775 175,31	38,93	6 130 145,22	8,01	3 098 790,21	4,05	5 222 623,85	6,83
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	4 347,93	0,01	0,00	0,00	18 950,76	0,02	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	16 269,49
	Coupons et dividendes en espèces	23 298,69
TOTAL DES CRÉANCES		**39 568,18**
DETTES		
	Rachats à payer	57 889,63
	Frais de gestion fixe	139 690,42
	Frais de gestion variable	4 478,65
TOTAL DES DETTES		**202 058,70**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-162 490,52**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A		
Parts souscrites durant l'exercice	89,052	13 878,75
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	89,052	13 878,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	192,189	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B		
Parts souscrites durant l'exercice	400,809	56 129,51
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	400,809	56 129,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	553,571	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	152 343,170	6 324 836,78
Parts rachetées durant l'exercice	-233 328,699	-9 803 817,22
Solde net des souscriptions/rachats	-80 985,529	-3 478 980,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 365 612,704	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	162,688	2 135 816,34
Parts rachetées durant l'exercice	-154,620	-2 048 592,35
Solde net des souscriptions/rachats	8,068	87 223,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	649,762	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	129,087	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R		
Parts souscrites durant l'exercice	18 204,478	460 390,70
Parts rachetées durant l'exercice	-30 303,478	-763 165,82
Solde net des souscriptions/rachats	-12 099,000	-302 775,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	446 854,290	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	634,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,31
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	880,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,32
Frais de gestion variables provisionnés	362,78
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,95
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 349 879,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,31
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	36,77
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	73 035,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Frais de gestion variables provisionnés	0,02
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	107,58
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 351,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	261 020,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,31
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	11,76
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

Les frais de gestion fixes mentionnés incluent des honoraires juridiques pris en charge par le fonds dans le cadre d'une procédure de récupération de retenues à la source. Ces honoraires représentent 7 016.01 € au titre de l'exercice.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-607 079,20	-1 017 316,47
Total	**-607 079,20**	**-1 017 316,47**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-269,17	-187,79
Total	**-269,17**	**-187,79**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 165,35	-274,58
Total	**-1 165,35**	**-274,58**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-541 920,05	-856 300,82
Total	**-541 920,05**	**-856 300,82**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	36 420,62	4 051,09
Total	**36 420,62**	**4 051,09**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 396,50	836,66
Total	**7 396,50**	**836,66**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-107 541,75	-165 441,03
Total	**-107 541,75**	**-165 441,03**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 326 148,55	6 315 019,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**4 326 148,55**	**6 315 019,82**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 555,82	1 029,19
Total	**1 555,82**	**1 029,19**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 474,77	1 526,86
Total	**4 474,77**	**1 526,86**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 131 741,66	4 645 798,92
Total	**3 131 741,66**	**4 645 798,92**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	472 925,72	643 317,05
Total	**472 925,72**	**643 317,05**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	93 961,71	129 401,98
Total	**93 961,71**	**129 401,98**

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	621 488,87	893 945,82
Total	**621 488,87**	**893 945,82**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**7 153 140,80**	**36 463 698,50**	**75 805 872,33**	**93 507 636,77**	**76 485 753,68**
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	17 300,19	27 500,33
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	103,137	192,189
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	167,73	143,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	9,97	8,09
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-1,82	-1,40
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	25 627,61	78 844,67
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	152,762	553,571
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	167,76	142,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	9,99	8,08
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-1,79	-2,10
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C en EUR					
Actif net	7 153 140,80	31 242 278,97	55 447 239,48	68 726 394,72	55 334 611,38
Nombre de titres	262 659,752	892 912,079	1 349 247,354	1 446 598,233	1 365 612,704
Valeur liquidative unitaire	27,23	34,98	41,09	47,50	40,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,55	1,83	1,77	3,21	2,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-0,14	-0,52	-0,59	-0,39

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I en EUR					
Actif net	0,00	1 174 378,84	7 501 930,30	9 586 318,72	8 396 140,24
Nombre de titres	0,00	109,789	588,733	641,694	649,762
Valeur liquidative unitaire	0,00	10 696,68	12 742,50	14 939,08	12 921,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	276,05	548,23	1 002,52	727,84
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	3,16	-10,25	6,31	56,05
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J en EUR					
Actif net	0,00	2 492 779,11	4 697 748,32	1 928 289,09	1 667 916,30
Nombre de titres	0,00	233,021	368,701	129,087	129,087
Valeur liquidative unitaire	0,00	10 697,65	12 741,34	14 937,90	12 920,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	276,44	548,18	1 002,44	727,89
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	3,71	-10,25	6,48	57,29
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R en EUR					
Actif net	0,00	1 554 261,58	8 158 954,23	13 223 706,44	10 980 740,76
Nombre de titres	0,00	73 219,853	327 351,541	458 953,290	446 854,290
Valeur liquidative unitaire	0,00	21,22	24,92	28,81	24,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,55	1,07	1,94	1,39
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,13	-0,32	-0,36	-0,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	61 000	1 645 170,00	2,15
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	120 200	3 417 286,00	4,47
TOTAL ALLEMAGNE			**5 062 456,00**	**6,62**
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	24 540	3 095 343,24	4,04
TOTAL DANEMARK			**3 095 343,24**	**4,04**
ESPAGNE				
IBERDROLA SA	EUR	114 905	1 255 911,65	1,64
TOTAL ESPAGNE			**1 255 911,65**	**1,64**
ETATS-UNIS				
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	13 200	1 886 315,39	2,47
BALL CORP	USD	48 200	2 311 033,19	3,02
CALIFORNIA WATER SERVICE GROUP	USD	34 000	1 933 020,81	2,52
ECOLAB	USD	12 500	1 705 887,87	2,23
ENPHASE ENERGY	USD	13 500	3 353 609,60	4,39
ESSENTIAL UTIL RG	USD	67 500	3 020 602,85	3,95
FIRST SOLAR INC	USD	3 000	421 310,71	0,55
SOLAREDGE TECHNOLOGIES INC	USD	9 800	2 602 705,79	3,40
TETRA TECH INC	USD	26 000	3 539 227,45	4,63
WASTE MANAGEMENT INC	USD	20 800	3 059 351,21	4,00
XYLEM	USD	23 100	2 394 681,23	3,13
TOTAL ETATS-UNIS			**26 227 746,10**	**34,29**
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	25 000	3 310 000,00	4,33
ALSTOM	EUR	30 000	684 600,00	0,90
BIO-UV GROUP SAS	EUR	180 000	839 700,00	1,10
CARBIOS	EUR	18 384	629 100,48	0,82
ENGIE	EUR	60 000	803 280,00	1,05
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	21 500	475 580,00	0,62
KALRAY SADIR	EUR	8 668	150 303,12	0,19
L'OREAL	EUR	7 900	2 635 440,00	3,45
MICHELIN (CGDE)	EUR	64 000	1 663 040,00	2,17
NEOEN SA	EUR	25 300	951 533,00	1,24
ROBERTET	EUR	3 300	2 762 100,00	3,62
ROUGIER S.A.	EUR	2 200	2,20	0,00
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	7 100	928 112,00	1,21
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	98 300	2 359 200,00	3,08
VOLTALIA	EUR	38 000	648 280,00	0,85
TOTAL FRANCE			**18 840 270,80**	**24,63**
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	15 950	806 751,00	1,06
TOTAL IRLANDE			**806 751,00**	**1,06**
ITALIE				
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	16 000	376 000,00	0,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ITALIE			**376 000,00**	**0,49**
JAPON				
KURITA WATER INDS JPY50	JPY	20 000	776 340,11	1,02
TOTAL JAPON			**776 340,11**	**1,02**
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	4 750	2 393 050,00	3,13
CSM NV	EUR	45 000	1 432 800,00	1,87
TOTAL PAYS-BAS			**3 825 850,00**	**5,00**
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	24 500	3 098 790,21	4,05
LINDE PLC	USD	11 600	3 547 429,21	4,64
TOTAL ROYAUME-UNI			**6 646 219,42**	**8,69**
SUEDE				
ALFA LAVAL	SEK	49 900	1 350 940,50	1,77
TOTAL SUEDE			**1 350 940,50**	**1,77**
SUISSE				
GIVAUDAN-REG	CHF	560	1 611 130,29	2,11
NESTLE NOM.	CHF	25 600	2 785 400,63	3,64
SIKA AG-REG	CHF	7 700	1 733 614,30	2,27
TOTAL SUISSE			**6 130 145,22**	**8,02**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**74 393 974,04**	**97,27**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**74 393 974,04**	**97,27**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	150	1 613 056,50	2,10
TOTAL FRANCE			**1 613 056,50**	**2,10**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**1 613 056,50**	**2,10**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 613 056,50**	**2,10**
Créances			**39 568,18**	**0,06**
Dettes			**-202 058,70**	**-0,27**
Comptes financiers			**641 213,66**	**0,84**
Actif net			**76 485 753,68**	**100,00**

Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	**EUR**	**649,762**	**12 921,87**
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	**EUR**	**129,087**	**12 920,86**
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	**EUR**	**446 854,290**	**24,57**
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	**EUR**	**192,189**	**143,09**
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	**EUR**	**1 365 612,704**	**40,51**
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	**EUR**	**553,571**	**142,42**

MEESCHAERT
ASSET MANAGEMENT